

**Conseil municipal | Séance du 19 octobre 2023**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2023-10-19-33 | Conservatoire à rayonnement communal -  
Demande de renouvellement de classement de musique et de danse de Saint-  
Etienne-du-Rouvray  
Sur le rapport de Monsieur Moyses Joachim**

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 13 octobre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 19 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

**Etaient présent·es :**

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Juliette Biville, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Virginie Safe.

**Etaient excusé·es avec pouvoir :**

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Monsieur Edouard Bénard donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Dominique Grévrard donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Mathieu Vilela, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Monsieur Didier Quint, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

**Etaient excusé·es :**

Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Fabien Leseigneur

**Exposé des motifs :**

Les établissements d'enseignements artistiques tels que le conservatoire de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray font l'objet d'un classement de la part du Ministère de la culture reconnaissant la qualité des enseignements et parcours proposés, ainsi que la pertinence de sa mission de service public.

Agréée par l'Etat pour la première fois le 24 avril 1973, l'école municipale de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray a changé d'appellation administrative à l'entrée en vigueur du décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, et est devenu conservatoire à rayonnement communal.

**Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :**

Le Conseil municipal,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29,
- Le décret du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique,
- L'arrêté du 15 décembre 2006 complété par l'arrêté du 9 août 2022 fixant les critères de classement des établissements d'enseignements public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

**Considérant :**

- Le conservatoire de Saint-Etienne-du-Rouvray doit solliciter le renouvellement de son classement en tant qu'établissement à rayonnement communal obtenu en 2016 pour une durée de 7 ans,
- La procédure de renouvellement de classement doit faire l'objet d'une demande auprès du Ministère de la culture,

**Décide :**

- De solliciter le renouvellement de classement du conservatoire de musique et de danse de Saint-Etienne-du-Rouvray.

- D'autoriser Monsieur le maire à en faire la demande auprès de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 33 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse

Monsieur Fabien Leseigneur

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 20/10/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20231019-lmc132709-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2023